



**Assemblée générale Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

~~A/41/91~~  
S/17739  
15 janvier 1986  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante et unième session  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante et unième année

Lettre datée du 15 janvier 1986, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Mon gouvernement rejette entièrement la version grossièrement déformée des faits présentée dans la lettre du Représentant permanent de la Jordanie (A/41/B2-S/17727) datée du 9 janvier 1986, qui concerne les récents événements survenus à Jérusalem.

Voici ces faits tels qu'ils se sont réellement produits à Jérusalem : Plusieurs membres de la Commission des affaires intérieures du Parlement israélien ont effectué une visite traditionnelle des lieux saints situés sur le Mont du Temple. En effet, Israël garantit à chacun le libre accès à ces lieux, y compris bien entendu à ses propres représentants élus et à ses législateurs. Néanmoins, comme le veut la coutume et la courtoisie, ces visites ont fait l'objet d'une coordination préalable avec le Waqf, c'est-à-dire les autorités religieuses musulmanes. Au cours de ces deux visites, une poignée d'extrémistes a failli provoquer une émeute et tenté de faire dégénérer en affrontement religieux ce déplacement pacifique, menaçant ainsi la sécurité des membres du Parlement israélien.

Les autorités israéliennes ont agi avec la plus grande modération face à cette provocation. Elles ont évité une effusion de sang et une flambée de violence. Aucun dommage n'a été causé ni aux personnes ni aux biens. S'il y a vraiment lieu à protestation, ce devrait être contre les agissements d'éléments extérieurs dirigés contre le climat de coexistence pacifique qui caractérise la vie religieuse à Jérusalem depuis la réunification de la ville, en 1967.

Une telle coexistence et une telle tolérance n'avaient malheureusement pas cours sous l'occupation jordanienne. Les autorités jordanienne refusaient aux Juifs et aux Chrétiens d'accéder librement à leurs sanctuaires. Elles détruisaient et profanaient systématiquement les cimetières et les synagogues juifs, pratique perfectionnée depuis lors par l'OLP qui se livre à des attaques meurtrières sur les synagogues dans le monde entier, de Copenhague à Rome en passant par Paris.

Israël, au contraire, est attaché à la liberté religieuse et garantit les droits de toutes les confessions, y compris le droit de libre accès. Il permet aux diverses autorités religieuses d'administrer elles-mêmes leurs lieux saints. En vertu des arrangements en vigueur, le Waqf administre le Mont du Temple en employant ses propres gardes, l'ordre public et la sécurité relevant de la police. Où ailleurs, au Moyen-Orient, peut-on trouver un tel exemple de coexistence entre les diverses religions?

L'hystérie collective que certains s'efforcent de susciter à Jérusalem n'est donc justifiée ni par une situation générale, ni par les faits précis dont il s'agit ici. Il existe à mon avis une curieuse ressemblance entre cette singulière campagne d'incitation à la haine religieuse et l'accusation lancée, voilà trois ans, contre Israël qui aurait, disait-on, empoisonné des jeunes filles dans des villages arabes, accusation qui s'est avérée tout aussi mensongère.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Benjamin NETANYAHU

-----